COMMUNE DE NUKU-HIVA

POLYNÉSIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA

SÉANCE DU 06 novembre 2026
DÉLIBÉRATION N° 2026.076

Actualisant le tableau des emplois permanents de la commune de Nuku-Hiva à compter du 1er janvier 2027

L'an **deux mille vingt-six**, le **06 novembre**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Taiohae en séance publique sous la présidence du Maire, M. Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCATION :
03 Novembre 2026
DATE DE LA SÉANCE :
06 novembre 2026
HEURE DE LA SÉANCE :
13 heures 30

En exercice	:	**23**
Présents	:	**13**
Procurations	:	**5**
Votants	:	**18**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

PRÉSENTS	ABSENT(S)
M. Benoît KAUTAI Mme Victorine CIANTAR M. Gordon FALCHETTO Mme Laïza DEANE Mme Berthe Tahiaee TEIKIKAINE Mme Vanessa KEUVAHANA M. Henri Rico TEURURAI Mme Meana Cécile HUVEKE M. Jean-Marc Piu VAIANUI Mme Juliana VAIAANUI Mme Marie Solange TAMARII M. Gabriel Matatetaunu AH SAM Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI	M. Timitoua TEIKITEETINI Mme Chantal PUHETINI Mme Keilany Samantha TAMARII M. Manoa DIDELOT M. Daniel MOUTARDE
POUVOIR(S)	

Jean-Marc Piu VAIANUI

ACTE RENDU EXECTUOIRE

Le .....

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération, publié / notifié

Le .....

et télétransmis au contrôle de légalité

Le .....

M. Max PETERANO donne pouvoir à M. Jean-Marc Piu VAIANUI
M. James TEKOHUOTETUA donne pouvoir à Mme Laïza DEANE
M. Wilfrid Steve GENDRON donne pouvoir à Mme Juliana VAIAANUI
Mme Kelly TEIKITOHE-DOMINGO donne pouvoir à Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI
Mme Tahiaapa TEIKITEETINI donne pouvoir à Mme Berthe Tahiaee TEIKIKAINE

Exposé des motifs :

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer durablement les effectifs des services communaux afin d'assurer la continuité, la qualité et l'efficacité du service public communal ;

CONSIDÉRANT les besoins identifiés dans les services techniques, administratifs et de sécurité publique nécessitant la création d'emplois permanents destinés à être pourvus par des agents stagiaires à compter du 1er janvier 2027 ;

Dans le cadre de sa politique de gestion prévisionnelle des ressources humaines, la Commune de Nuku-Hiva souhaite poursuivre la consolidation de ses effectifs permanents afin de répondre aux besoins croissants des services municipaux et d'accompagner les projets engagés au bénéfice de la population.

À cet effet, il est proposé de créer quinze (15) emplois permanents à temps complet destinés à accueillir des agents stagiaires à compter du 1er janvier 2027. Ces recrutements concernent les spécialités administrative, technique et sécurité publique.

La répartition des emplois est la suivante :

- Huit (7) emplois d'agents techniques ;
- Quatre (4) emplois d'adjoints techniques ;
- Un (1) emploi d'agent administratif ;
- Un (1) emploi de technicien administratif ;
- Un (1) emploi d'agent de sécurité publique.
- Un (1) emploi d'agent de la restauration scolaire

Ces créations d'emplois permettront de renforcer l'encadrement des équipes techniques, d'améliorer les capacités d'entretien des infrastructures communales, de consolider les moyens administratifs de la collectivité et de renforcer les missions de sécurité publique.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2027.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la création de seize (15) emplois permanents à temps complet à compter du 1er janvier 2027.

Le tableau actualisé comprend **82** emplois permanents, dont **78** à temps complet et 4 à temps non complet.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce tableau, applicable à compter du **1er janvier 2027**.

VU :

- La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble de loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans ses dispositions applicables aux communes de la Polynésie française, notamment sont article L. 2121-29 ;
- L'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 modifié portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs, notamment son article 36 ;
- Le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 modifié fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- Les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique communale de Polynésie française ;
- La délibération n° 2025.013 du 13 mars 2025 actualisant le tableau des effectifs de la commune de Nuku-Hiva ;
- La délibération n° 2026.077 du *6 novembre 2026* portant création de quinze (15) emplois permanents à temps complet au sein des services de la commune de Nuku-Hiva.

OUÏ l'exposé du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTE A L'UNANIMITE

RÉSULTAT DU VOTE :

POUR :	CONTRE :	ABSTENTION :
18	0	0

ARTICLE 1 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le tableau des emplois permanents ouverts dans la fonction publique communale est actualisé à compter du **1er janvier 2027**, comme suit :

I. SPÉCIALITÉ ADMINISTRATIVE

Grade / emplois	Catégorie	Temps complet	Temps non-complet	Emplois budgétaire ouvert	Emplois pourvus
Technicien principal	B	1	0	1	1
Technicien	B	2	0	2	2
Adjoint principal	C	1	0	1	1
Adjoint	C	5	0	5	5
Agent	D	1	0	1	1
TOTAL		**10**	**0**	10	**10**

II. SPÉCIALITÉ TECHNIQUE

Grade / emplois	Catégorie	Temps complet	Temps non-complet	Emplois budgétaire ouvert	Emplois pourvus
Technicien principal	B	1	0	1	1
Adjoint principal	C	1	0	1	1
Adjoint	C	21	0	21	21
Agent qualifié	D	0	0	0	0
Agent	D	35	4	39	39
TOTAL		**59**	**4**	**59**	**59**

III. SPÉCIALITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Grade / emplois	Catégorie	Temps complet	Temps non-complet	Emplois budgétaire ouvert	Emplois pourvus
Brigadier	C	3	0	3	3
Gardien	C	5	0	5	5
Agent sécurité publique	D	1	0	1	1
TOTAL		**9**	**0**	**9**	**9**

IV. TOTAL GÉNÉRAL

Spécialités	Temps complet	Temps non-complet	Emplois budgétaires ouverts	Emplois pourvus	Emplois vacants

Administrative	10	0	10	10	0
Technique	59	4	63	63	0
Sécurité publique	9	0	9	9	0
TOTAL	**78**	**4**	**82**	**82**	**0**

ARTICLE 2 : REMPLACEMENT DU PRÉCÉDENT TABLEAU

Le présent tableau remplace, à compter du **1er janvier 2027**, celui annexé à la délibération n° 2025.013 du 13 mars 2025.

Les autres dispositions de cette délibération demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente délibération prend effet à compter du **1er janvier 2027**, sous réserve de l'accomplissement préalable des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'État, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 4 : VOIE ET DÉLAIS DE RECOURS

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification, selon le cas, ainsi que sa transmission au représentant de l'État.

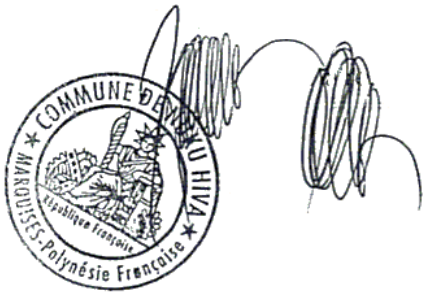
Ce recours peut également être exercé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : EXÉCUTION

Le Maire et le Responsable de la Trésorerie des archipels (TDA), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois, et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Transmis le : 09 novembre 2026
Reçu en préfecture le : 09 novembre 2026
ID : 987-200013381-20261106-2026076I0-DE